

# L'évolution de la fonction publique et des principes qui la régissent

---

## Déclaration du groupe Outre-mer

Les Outre-mer dans leur diversité partagent l'ensemble des problématiques et perspectives évoquées concernant la nécessaire évolution des services publics et de la Fonction Publique dans un monde dont nous ne cessons de répéter qu'il est en mutation.

Pour autant, comment dissimuler que ces problématiques générales semblent subir elles-mêmes une sorte de mutation lorsqu'on les aborde dans le cadre de nos sociétés, de nos économies, de nos territoires ?

Cela tient à divers facteurs : nos diversités institutionnelles, nos évolutions législatives différenciées, notre éloignement, les contraintes affectant notre développement et notre capacité à créer de l'emploi local dans la production marchande ce qui explique nos taux de chômage élevés, le régime dérogatoire... Ces diverses spécificités, parmi d'autres, expliquent le poids économique considérable de la fonction publique dans la plupart de nos territoires, avec quelques 30 %, et même plus de 40 % en Guyane, de l'emploi local.

Comment assurer l'égalité d'accès aux services publics prioritaires quand nos concitoyens sont dispersés ? Comment accompagner la transformation numérique ? Comment assurer les principes de continuité, d'adaptabilité et d'égalité du service public lorsque le coût des télécommunications est autant élevé ? Comment appliquer intelligemment le principe de subsidiarité sans nuire à celui de la solidarité nationale sans lequel nos concitoyens ne pourraient accéder à l'égalité ?

Comment mieux représenter la diversité sociale de nos territoires dans la fonction publique, notamment dans l'encadrement, sans nuire aux principes de neutralité et de mobilité qui régissent le statut ? Comment tenir compte des droits acquis par les personnels et du rôle économique de la fonction publique, sans renoncer à un développement endogène créateur de richesses et d'emplois locaux mettant en œuvre une meilleure prise en compte de nos contraintes structurelles juridiquement reconnues ?

Ces questions parmi d'autres, qui sont complexes et délicates, montrent que s'interroger sur la fonction publique Outre-mer, c'est aussi s'interroger, au-delà d'une analyse coût-bénéfice évoqué dans le rapport, sur nos modèles de développement, territoire par territoire, sur la mise en cohérence de nos objectifs économiques et sociétaux de développement et de convergence. C'est la raison pour laquelle, le groupe de l'Outre-mer n'a pas cru possible, dans le délai imparti et compte tenu des termes généraux de la saisine, de les aborder dans le cadre du présent avis.

Mais puisque, cet avis préconise des « Assises nationales et régionales du service Public », nous pensons que de telles assises devront être couplées dans nos territoires avec l'élaboration des « plans de convergences » prévus par le projet de loi Égalité réelle pour les Outre-mer.

Et pour préparer ces échéances, le groupe de l'Outre-mer forme le vœu que le CESE puisse se saisir de ces questions concernant l'évolution du Service public et de la fonction publique dans nos régions et territoires d'Outre-mer. Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.